

Direction de l'instruction publique  
du canton de Berne  
M. Bernhard Pulver  
Conseiller d'Etat  
Sulgeneckstrasse 70  
3005 Berne

La Neuveville, le 31 mars 2011

### **Test Multicheck dans les établissements scolaires cantonaux**

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Le canton de Berne a décidé en 2007 de renoncer en tant qu'employeur à tout recours au test Multicheck et autres tests d'aptitudes payants pour l'engagement d'apprenti-e-s, suite à une intervention adoptée par le Grand Conseil. Cette décision concernait l'administration et les entreprises cantonales de droit public. Malheureusement, l'intervention laissait une porte ouverte pour les établissements de formation post-obligatoire. A l'heure actuelle, certaines écoles professionnelles du canton de Berne font appel au Multicheck et d'autres non.

Selon une récente étude de l'institut de recherche conjoncturelle de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich<sup>1</sup>, le Multicheck n'est d'aucune utilité pour prédire le succès d'un élève, et notamment sa propension à interrompre sa formation. Les éléments mis en évidence semblent même montrer que le bulletin scolaire offre de meilleures garanties pour se faire une idée de la capacité d'un jeune à suivre une formation couronnée de succès.

Dans ces conditions, le Conseil du Jura bernois (CJB) est d'avis que le canton de Berne ne devrait plus permettre à ses écoles de faire appel à ce test. Sachant que l'appréciation de la situation peut être différente entre la Suisse romande et alémanique, le CJB demande que cette interdiction soit au moins valable pour l'accès aux filières de formation francophones.

En effet, alors que le ceff ne fait actuellement pas appel au Multicheck, le CFP-Bienne est adepte de cette pratique. Le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) nous a assuré qu'il n'avait aucune estime pour ce test, mais qu'il renonçait à intervenir conjointement avec le CJB pour des raisons d'égalité de traitement entre apprenti-e-s des deux langues domicilié-e-s à Bienne. Si nous pouvons comprendre ce point de vue (exprimé par ailleurs avant la publication de l'étude dont nous faisons mention dans ce courrier), nous estimons qu'il est nécessaire d'agir pour supprimer l'inégalité de traitement entre les apprenti-e-s des différentes parties du Jura bernois. Dans plusieurs filières, les apprenti-e-s de la Prévôté n'ont pas le choix du lieu de leur formation et sont obligés de se former à Bienne où ils doivent payer de leur poche un test dont l'inutilité vient d'être scientifiquement démontrée.

---

<sup>1</sup> Michael Siegenthaler, *in* KOF Working papers n°270/2011, Can a standardized aptitude test predict success training of apprentices ? Evidence from a case study in Switzerland, <http://e-collection.ethbib.ethz.ch/eserv/eth:2413/eth-2413-01.pdf>

Nous sommes conscients que, dans le cas où le canton souhaite continuer de permettre à ses écoles de recourir à des tests d'aptitudes payants, l'arbitrage est délicat dans cette question. Nous estimons néanmoins qu'il y a un intérêt public supérieur à libérer l'ensemble des apprenti-e-s du Jura bernois de l'obligation de se soumettre à un Multicheck avant d'accomplir une formation dans le canton de Berne.

Nous joignons également à votre attention un avis de droit rendu en 2006 par le Département de l'instruction publique du canton de Genève, qui conclut à l'inadéquation de ces tests avec le principe d'égalité des chances.

En vous souhaitant bonne réception de notre demande et dans l'espoir que vous saurez lui donner bonne suite, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos salutations distinguées.

### **Conseil du Jura bernois**

Le président :

Le secrétaire général :

Willy SUNIER

Fabian GREUB

Annexe : avis de droit relatif aux tests d'aptitude payants en matière d'apprentissage  
Copies : G. Lévy, J.P. Lühti, CAF